

PROCÈS - VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2023 à 20h00

Sous la Présidence de M. Maurice **LUTZ**, Maire.

Nombre de conseillers
élus :
11

Présents à l'ouverture de la séance (20H00) : MM. Didier ADAM, Pierre HOLDERITH, Maurice LUTZ et Pierre WEBER et Mmes Michelle ECKART, Céline FISCHER et Martine GOMEZ.

Nombre de conseillers
en fonction :
10

Excusés : M. Jean-Claude DOLIS (procuration donnée à Mme Michelle ECKART pour tous les points), M. Alain HARTWIGSEN (procuration donnée à Mme

Nombre de conseillers
présents :
7

Martine GOMEZ pour tous les points), M. Jean KEHREN (procuration donnée à M. Maurice LUTZ pour tous les points).

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, M. Pierre WEBER comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023 a été préalablement porté à la connaissance du Conseil Municipal par mail.

Lecture a été faite des deux précisions apportées au préalable par M. Pierre WEBER par mail avant la séance du Conseil Municipal.

Mme Céline FISCHER souhaite apporter deux précisions complémentaires au point 3 qui seront notifiées dans le procès-verbal.

M. Pierre HOLDERITH suggère, pour une meilleure lisibilité, le nom des intervenants figure en entête de chaque intervention.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
DÉCIDE à l'unanimité,
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.**

ANNEXE(S) : Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023

3. Période 2024/2033 – Location des lots de chasse intercommunaux

Maurice LUTZ projette aux membres du Conseil Municipal les deux procès-verbaux de Bernolsheim et de Wahlenheim concernant le résultat des consultations écrites relatif à l'affectation du produit de la location de la chasse pour les deux communes pour la période 2024-2033. Étant donné que les décomptes font apparaître que plus de deux tiers des propriétaires possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés et que la majorité s'est prononcée en faveur de l'abandon du produit de la chasse pour les deux communes sur la durée du bail qui débutera le 02/02/2024 et se terminera le 01/02/2033, il est convenu que le produit de la location de la chasse est cédé à la commune pour la durée du bail pour les deux communes.

Après avis favorable de la commission consultative intercommunale de la chasse réunie le **10 octobre 2023 à Wahlenheim** et considérant que le locataire sortant a fait valoir son droit de priorité, un accord a pu être trouvé avec le locataire de chasse actuel.

Le candidat au renouvellement par voie de convention de gré à gré a fait parvenir aux Maires des communes concernées son dossier de candidature pour le 5 octobre 2023, délai de rigueur, dont la composition est définie à l'article 16 du cahier des charges type.

Cette convention doit être conclue au plus tard le **1^{er} novembre 2023**, délai de rigueur.

La commission intercommunale de la chasse émet un avis sur la demande adressée aux Maires. Elle doit se prononcer dans un délai de 10 jours après réception du dossier de candidature :

- sur la composition et la délimitation du lot de chasse intercommunal (délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2023),
- sur le choix du mode de location,
- sur l'examen des dossiers de candidature et l'agrément du candidat à la location,
- les conditions de la cession, convention soumise pour délibération au Conseil Municipal avec une indemnité annuelle proposée de 500 Euros (174 Euros pour Bernolsheim et 326 Euros pour Wahlenheim).

Maurice LUTZ rappelle que Bernolsheim dispose de plus d'hectares que Wahlenheim, étant donné qu'ils partagent également leur consultation avec la commune de Brumath. La réunion de la commission 4Ci s'est tenue à Wahlenheim étant donné que c'est Wahlenheim qui dispose du plus grand périmètre chassable entre les deux communes.

Maurice LUTZ rajoute qu'il faut 3 avis favorables (demande de la DDT) des différentes instances de la commission pour délibérer et valider le candidat retenu.

Didier ADAM demande s'il n'aurait pas fallu procéder à une adjudication ?

Pierre HOLDERITH demande s'il y a eu une publication officielle ?

Didier ADAM précise que la commune s'engage tout de même pour 9 années.

Maurice LUTZ rappelle que le Conseil municipal a déjà délibéré concernant le périmètre de chasse et que ce point a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal et que la commission 4Ci a donné un avis favorable concernant le mode d'attribution, le candidat retenu et le montant de la location.

Pierre HOLDERITH demande si le Conseil municipal n'aurait pas du décider si on choisit le mode de gré à gré ou l'adjudication.

Didier ADAM souhaite que l'on se renseigne étant donné qu'on a jusqu'au 1^{er} novembre.

Didier ADAM n'est pas d'accord et qu'il aura fallu délibérer sur le mode de location : gré à gré ou adjudication. Deux chasseurs de sa connaissance étaient intéressés par notre lot de chasse, un chasseur d'Alteckendorf et un autre de Rohrwiller, les mêmes qui ont géré le problème des corbeaux en posant des pièges. Il pense que la commune pourrait rentrer plus d'argent avec un autre chasseur.

Pierre HOLDERITH demande si c'est au Conseil municipal de délibérer sur le mode de location : gré à gré ou adjudication ?

Didier ADAM déplore que rien n'a été fait par le chasseur, et que les compétences de l'actuel chasseur ne sont pas à la hauteur des services attendus, qu'aucun corbeau n'a été chassé et qu'il se retrouver avec tous les agriculteurs sur le dos si on reprend le même chasseur.

Michelle ECKART informe qu'elle a été sollicitée par un candidat potentiel et qu'elle lui a indiqué qu'il fallait se déclarer en mairie.

Didier ADAM propose qu'on fasse une adjudication et que c'est au Conseil municipal de décider du mode de location.

Maurice LUTZ propose le mode de location de gré à gré et rappelle que tous les chasseurs savent, mieux que nous, qu'il faut se présenter en mairie en déposant un dossier de candidature.

Didier ADAM répond à Maurice LUTZ qu'il a agit ainsi car il voulait garder ce chasseur.

Maurice LUTZ lui répond que non, mais qu'il voulait garder le mode de location de gré à gré, qui est en vigueur depuis de nombreuses années.

Didier ADAM affirme avoir contacter Jean-Claude DOLIS qui lui a répondu qu'on était obligés de donner la location au chasseur actuel et que Jean-Claude DOLIS n'avait pas été informé.

Maurice LUTZ rétorque que Jean-Claude DOLIS a participé à une visioconférence sur les baux de chasse et qu'il était présent à la réunion de la commission 4Ci en tant que représentant de la commune de Wahlenheim. Maurice LUTZ rajoute que les gens sont pris pour des imbéciles.

Didier ADAM insiste pour qu'une adjudication soit faite avec publication dans une revue.

Michelle ECKART lui rappelle que la commune a toujours fonctionné avec le mode de location de gré à gré.

Maurice LUTZ s'interroge si ce n'est pas la ferme ADAM qui veut changer de mode de location et il ne comprend pas pourquoi des dossiers n'ont pas été déposés par les intéressés.

Pierre HOLDERITH rajoute que l'on n'a jamais parlé du mode de location de gré à gré ou d'adjudication.

Didier ADAM répond que si on fait par adjudication, il y a obligation de publication et qu'on peut gagner plus d'argent, il interpelle Michelle ECKART et lui demande si elle est d'accord pour voter cela.

Michelle ECKART répond que oui et qu'on en a parlé en amont.

Pierre WEBER rajoute qu'on a parlé de l'enquête auprès des propriétaires et qu'à ce moment-là le mode de location de gré à gré a été évoqué.

Didier ADAM veut une adjudication pour gagner plus d'argent et il demande à Maurice LUTZ s'il crache sur 1 000 euros.

Maurice LUTZ répond que le ban de chasse n'a plus la même valeur cynégétique et qu'un exploitant a encore récemment taillé des haies qui appartiennent à la commune sans nous informer.

Didier ADAM demande si c'est quelqu'un de chez eux ? Maurice LUTZ répond que oui.

Didier ADAM demande si c'est la parcelle qui est en location ; Maurice LUTZ répond qu'elle appartient à la commune.

Didier ADAM confirme que Célestin a passé le broyeur parce qu'il y avait des mauvaises herbes avec des plantes toxiques, dont les graines vont dans les plantations.

Maurice LUTZ rétorque que la ferme ADAM veut prendre le contrôle et la gouvernance de la chasse. Il rappelle que Benoit FORNÈS, en tant qu'exploitant agricole et représentant les agriculteurs était présent à la réunion de la commission 4Ci et qu'il était d'accord avec le mode de location de gré à gré et tout le reste et que Didier ADAM n'avait qu'à lui demander.

Didier ADAM s'étonne que Benoit FORNÈS n'ait rien dit en commission, vu qu'il partage son point de vue sur les compétences du chasseur actuel et qu'il n'ait pas fait part de ses remarques lors de cette réunion du 10 octobre. Il rappelle à Maurice LUTZ que son frère Christian ADAM et lui-même lui avaient fait part des souhaits d'autres chasseurs de se porter candidats à la chasse.

Maurice LUTZ rétorque que ces potentiels candidats auraient dû se déclarer en mairie.

Michelle ECKART rajoute qu'elle a dit à Christian ADAM de s'adresser à la mairie s'il était intéressé par la location de la chasse.

Didier ADAM veut sortir les textes concernant le mode de location.

Maurice LUTZ lui répond qu'on le prend pour un imbécile et qu'on y travaille depuis des mois et que cela représente du boulot. Il propose à nouveau le mode de location de gré à gré pour un montant de 500 euros et qu'il ne compte pas relancer la procédure d'attribution des lots de chasse au regard des délais contraints. Et il rajoute que les piégeurs de corbeaux ont pour obligation de se déclarer en mairie.

Pierre HOLDERITH propose de clore le débat en votant pour le mode de location : de gré à gré ou par adjudication et en fonction de la décision il soit programmé une nouvelle réunion exceptionnelle du Conseil municipal avec un seul point à l'ordre du jour.

Michelle ECKART rappelle que l'on a toujours fonctionné avec le mode de gré à gré.

Didier ADAM rétorque qu'on peut gagner des sous.

Maurice LUTZ répond qu'ils vont proposer 600 euros au lieu de 500 euros, après avoir eu connaissance de la somme demandée, et que les chasseurs intéressés doivent se déclarer en mairie.

Didier ADAM rajoute qu'il n'est pas d'accord et que les chasseurs intéressés ne se sont pas manifestés car ils attendaient une publication par voie de presse.

Maurice LUTZ répond qu'ils devaient se renseigner en mairie et que les chasseurs sont parfaitement au courant des dates vu qu'elles sont les mêmes pour tous.

Maurice LUTZ propose de voter le mode de location de gré à gré ou l'adjudication sur la suggestion de Pierre HOLDERITH, il rajoute qu'il a toujours été question de choisir le gré à gré mais que certains ont des connaissances qu'ils veulent placer.

Martine GOMEZ ne comprend pourquoi Benoit FORNÈS n'a rien dit lors de la réunion 4Ci.

Maurice LUTZ répond qu'il était d'accord avec tout.

Pierre HOLDERITH n'est pas toujours d'accord avec tout ce que dit le maire, mais que les candidats intéressés auraient pu se manifester auprès de la mairie.

Pierre WEBER se demande si la commune n'aurait pas dû délibérer au préalable sur le mode de location.

Après ces échanges autour du mode d'attribution de location du lot de chasse, de gré à gré ou par adjudication, Maurice LUTZ soumet au vote le mode d'attribution de gré à gré. Il est proposé par Pierre HOLDERITH de reporter le vote de l'approbation de la convention pour le lot de chasse intercommunal lors d'un prochain Conseil Municipal fixé à la semaine suivante.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE à 6 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (Céline FISCHER, Pierre HOLDERITH et Pierre WEBER) et 1 CONTRE (Didier ADAM), D'APPROUVER le mode d'attribution du lot de chasse intercommunal, de gré à gré, CHARGE et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

ANNEXE(S) : Procès-verbaux sur les résultats des consultations écrites concernant l'affectation du produit de la location de la chasse pour les communes de Bernolsheim et Wahlenheim

4. Analyse offre stores salle des fêtes

Maurice LUTZ rappelle le point n°6 de la dernière réunion du Conseil Municipal du 11 juillet qui portait sur les offres pour l'achat des stores intérieurs de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal avait décidé de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance.

Maurice LUTZ présente le devis détaillé et modifié de la société Rowastores avec prise en compte des remarques formulées lors du Conseil Municipal du 11 juillet. Le nouveau devis s'élève à 7 805.81 € HT (9 366.97 € TTC). L'intégration de volets roulants génère un surcoût de 3 421.49 € HT.

Pierre HOLDERITH demande confirmation si le nouveau devis est bien plus cher de 3 500 euros et se demande si les gens veulent vraiment que tout soit fermé.

Pierre WEBER répond que les volets sont utiles en été, avec le soleil.

Maurice LUTZ rajoute que côté bar c'est nécessaire en été. Il rajoute qu'une remise commerciale de 1 600 euros HT a été concédée par le prestataire.

Michelle ECKART précise que oui c'est plus cher, mais comme discuté la dernière fois, on s'attendait à un devis plus élevé.

Céline FISCHER demande si c'est fixe de part et d'autre.

Maurice LUTZ répond qu'il s'agit d'un volet roulant solaire. Il précise qu'aucune porte n'a la même dimension et que c'est du sur mesure.

Maurice LUTZ soumet l'approbation du devis au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

Pierre HOLDERITH propose d'y associer les trois membres du Conseil municipal (Michelle ECKART, Céline FISCHER et Martine GOMEZ) qui ne siègent pas dans la commission pour les informer au même titre que les autres membres. Il s'interroge sur le fait qu'à ce jour nous avons une carte communale et que la limite constructible est connue, mais après ?

Pierre HOLDERITH rajoute qu'aujourd'hui les dents creuses sont constructibles et que la réglementation peut être différente selon la zone, il faudra faire attention à ce que la réglementation conserve l'existant, notamment rue des Prés.

Martine GOMEZ répond que le lotissement de la rue des Prés est soumis à un cahier des charges précis, contrairement au reste du village.

Pierre WEBER demande si on pourra encore prendre des décisions localement et s'interroge de ce fait sur la marge de manœuvre de la commune dans le cadre du PLUi.

Maurice LUTZ répond que oui et que les représentants de l'ADEUS viendront avec un cahier des charges et que la commune pourra toujours décider si elle veut ou non, par exemple, des toits plats. À ce jour rien n'est définitif et le PLUi est toujours en phase d'élaboration.

Pierre WEBER demande si le règlement de la rue des Prés sera annulé par le PLUi ?

Maurice LUTZ prend l'exemple du centre du village et sur le fait de garder les maisons alsaciennes, sur ce point la commune pourra intervenir.

Pierre HOLDERITH rajoute qu'il y a des situations très différentes dans la commune.

Le Conseil Municipal prend note de l'information.

ANNEXE(S) : /

7. Divers

✓ **Fête des aînés :**

- Maurice LUTZ informe les membres que la fête des aînés aura lieu le dimanche 3 décembre à Berstheim.
- Maurice LUTZ invite tous les membres à assister au repas et sollicite leur aide pour la bonne organisation de la journée.

✓ **Sinistre salle des fêtes :**

- Pierre WEBER revient sur le problème de plafond de la salle des fêtes et du surcoût de 3 500 euros.
- Maurice LUTZ répond que c'est payé depuis un moment et qu'il avait négocié une remise de 1 000 euros sur le montant initial.
- Pierre HOLDERITH demande à ce que l'entreprise prenne ses responsabilités, leur travail est fait en fonction d'un devis et que si les travaux ne se révèlent pas corrects, ce n'est pas à la commune de payer ce qui a été mal fait et que cela ne doit pas être à notre charge. L'entreprise dispose d'une assurance et doit prendre en charge ce dommage ; nous n'avons rien fait pour que ce plafond s'effondre.
- Maurice LUTZ a pris contact avec notre assurance, Groupama, et la commune doit faire un courrier de réclamation pour le service juridique qui prendra la relève.
- Pierre HOLDERITH rappelle que l'entreprise a fait un devis et un état des lieux avant les travaux et qu'ils auraient dû prévoir ce type de problème et que la commune n'est pas experte et ne pouvait pas prévoir que le plafond n'allait pas tenir.
- Pierre WEBER rajoute qu'il a fait des travaux chez lui et n'a pas eu à payer de surcoût.
- Martine GOMEZ rajoute que l'assurance doit se retourner contre le fournisseur.

✓ **Réunion d'information club séniors :**

- Michelle ECKART fait un retour sur la réunion d'information autour de la création d'un club séniors à Wahlenheim.
- Une trentaine de personnes étaient présentes.
- Yves BRENDEL a proposé d'en prendre la présidence, Michelle ECKART sera la secrétaire, Simone GOASDUFF la trésorière de l'association.

- Une dizaine de personnes se sont portées volontaires pour intégrer le comité, dont Christian KRAENNER, Joseph NONNENMACHER, Marie-Josée KEHREN, Élisabeth MAURY, André MATHERN, Gérard CRON et Éliane DAUSSY.
 - La réunion s'est axée autour des souhaits des personnes présentes et de ce qu'elles espéraient voir proposer par l'association.
 - Une première réunion de l'association aura lieu prochainement, il s'agit également de lui trouver un nom.
 - Michelle ECKART indique que Pierrot WINKEL (ancien maire de Huttendorf) était associé à cette réunion pour présenter la « Génération mouvement 67 », la nouvelle association pourrait y adhérer et moyennant une cotisation annuelle de 7€/personne, les membres pourraient participer à des sorties et voyages avec prise en charge des assurances et profiter ainsi de l'expérience de « Génération mouvement 67 » et de son offre élargie d'activités.
 - Michelle ECKART rajoute que les propositions ont fusées : jeux, couture, tai chi, etc.
- ✓ **Prochaine réunion du Conseil municipal :**
- Maurice LUTZ rappelle aux membres que suite aux débats du point n°3 de l'ordre du jour, la prochaine réunion aura lieu le jeudi 26 octobre à 18h30 avec pour unique point la convention pour l'attribution des lots de chasse.
- ✓ **Terrain de football :**
- Pierre HOLDERITH demande si la commune de Bernolsheim a délibéré sur la prise en charge de l'éclairage pour le futur terrain de football.
 - Maurice LUTZ confirme que Bernolsheim a délibéré et que la prise en charge est entérinée.

ANNEXE(S) : /

Sans autre remarque, M. le Maire clôt la séance à 21h55 et remercie les membres pour leur présence.

LU, APPROUVÉ ET SIGNÉ PAR :

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Maurice LUTZ

Pierre WEBER